



## Assemblée générale

Distr. générale  
13 janvier 2016

Soixante-dixième session  
Point 15 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2015

[sans renvoi à une grande commission (A/70/L.37)]

#### 70/110. Les conséquences de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño

*L'Assemblée générale,*

*Notant* qu'El Niño est un phénomène récurrent qui expose l'humanité à des risques naturels de grande ampleur, susceptibles de lui infliger de graves dommages,

*Réaffirmant* qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales pour prévenir et atténuer les conséquences socioéconomiques et écologiques néfastes du phénomène El Niño, dont les effets se font déjà sentir dans certaines régions, et y remédier,

*Rappelant* la Déclaration de Sendai<sup>1</sup> et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>2</sup>, adoptés à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe,

*Notant avec préoccupation* que, d'après le bulletin Info-Niño/Niña du 16 novembre 2015 de l'Organisation météorologique mondiale, les données océaniques et atmosphériques mesurées en octobre 2015 au-dessus des zones tropicales de l'océan Pacifique indiquaient la présence d'un phénomène El Niño de forte intensité,

*Sachant* que l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño a déjà commencé et que, vraisemblablement, il aura des incidences à l'échelle planétaire et touchera en particulier les pays en développement,

*Soulignant* que d'après la majorité des modèles climatologiques internationaux saisonniers, l'épisode El Niño de 2015-2016 gagnera quelque peu en intensité avant la fin de 2015 et que son intensité moyenne trimestrielle maximale, qu'il devrait atteindre entre la période d'octobre à décembre 2015 et la période de décembre 2015 à février 2016, pourrait le placer au rang des trois, voire des deux, plus puissants épisodes enregistrés depuis 1950,

<sup>1</sup> Résolution 69/283, annexe I.

<sup>2</sup> Ibid., annexe II.



*Sachant* que les conséquences de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, déjà manifestes dans certaines régions, devraient se faire sentir dans d'autres, au cours des deux à six prochains mois,

*Soulignant* qu'il importe que le système des Nations Unies pour le développement n'exclue personne et qu'aucun pays ne soit oublié dans l'application de la présente résolution,

1. *Réaffirme* qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales pour prévenir et atténuer les conséquences socioéconomiques et environnementales néfastes de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño et y remédier, tout en tenant compte des initiatives prises par les pays touchés pour renforcer leurs moyens d'action ;

2. *Salue* les efforts que continuent de faire les Gouvernements équatorien et espagnol, l'Organisation météorologique mondiale et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour appuyer le Centre international de recherche sur El Niño de Guayaquil (Équateur) et les engage, de même que les autres membres de la communauté internationale, à continuer d'apporter leur contribution au développement du Centre ;

3. *Note* que le Centre international de recherche sur El Niño et certains gouvernements et institutions aident les États à mettre au point des systèmes d'alerte rapide permettant de prendre des mesures préventives de réduction des risques qui contribuent à limiter les conséquences humaines, économiques et environnementales que peut avoir le phénomène ;

4. *Constate* que l'Organisation météorologique mondiale apporte un appui technique et scientifique à l'établissement de prévisions saisonnières et mensuelles coordonnées au plan régional, en particulier qu'elle met au point un mécanisme de suivi de l'évolution d'El Niño et de La Niña reposant sur le consensus, auquel contribuent plusieurs centres de climatologie, et mesure toute l'importance des différentes initiatives prises par divers pays pour renforcer les capacités nationales et régionales ;

5. *Encourage*, à cet égard, l'Organisation météorologique mondiale à continuer d'accroître la collaboration et l'échange de données et d'informations avec les organismes compétents ;

6. *Demande* à la communauté internationale de fournir d'urgence aux pays touchés par l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño un soutien financier et technique et un appui au renforcement des capacités ;

7. *Demande* aux organismes compétents des Nations Unies, agissant dans les limites de leur mandat et de leurs ressources, de faire en sorte qu'aucun pays ne soit oublié dans l'application de la présente résolution ;

8. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer dans le rapport qu'il lui présentera à sa soixante et onzième session, au titre d'une question subsidiaire intitulée « Réduction des risques de catastrophe » qui relève de la question intitulée « Développement durable », une section consacrée à l'examen des conséquences socioéconomiques et environnementales de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, en sus de la section demandée dans sa résolution 69/218 du 19 décembre 2014 ;

9. *Décide*, au vu de la gravité de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño au niveau mondial, de convoquer en 2016, durant sa soixante et onzième session, une réunion plénière où seront examinées des recommandations concrètes

visant à faire face aux conséquences socioéconomiques et environnementales de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño ;

10. *Invite* le Conseil économique et social à consacrer, durant sa session de 2016, le temps nécessaire à l'examen des conséquences socioéconomiques et environnementales de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, qui constitue une situation d'urgence planétaire, en mettant à profit les compétences des commissions régionales, des institutions spécialisées et des organismes pertinents des Nations Unies.

*82<sup>e</sup> séance plénière  
23 décembre 2015*